

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1074_ART_RD 187E1_COMMUNE MONTLAINZIA
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de EX NIHILO « Vingt dieux » sis 52 rue Jean-Pierre Timbaud à 75011 PARIS, en date du 04 août 2023 ;

VU l'avis de M. le Maire de MONTLAINZIA en date du 04 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant le tournage de prise de vue d'un film, sur la RD 187E1, sur le territoire de la Commune de MONTLAINZIA ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 187E1** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le jeudi 17 août 2023 entre 07h00 et 13h30
Localisation	Du PR 0+0000 (intersection avec RD 3) Au PR 0+0920 (entrée d'agglomération de DESSIA)
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- RD 187 LES GRANGES DE DESSIA
- RD 3

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER

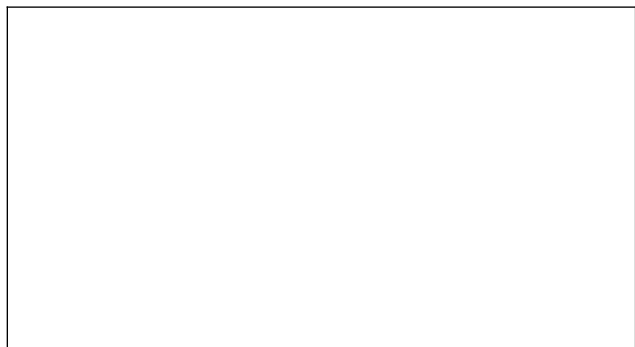
ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

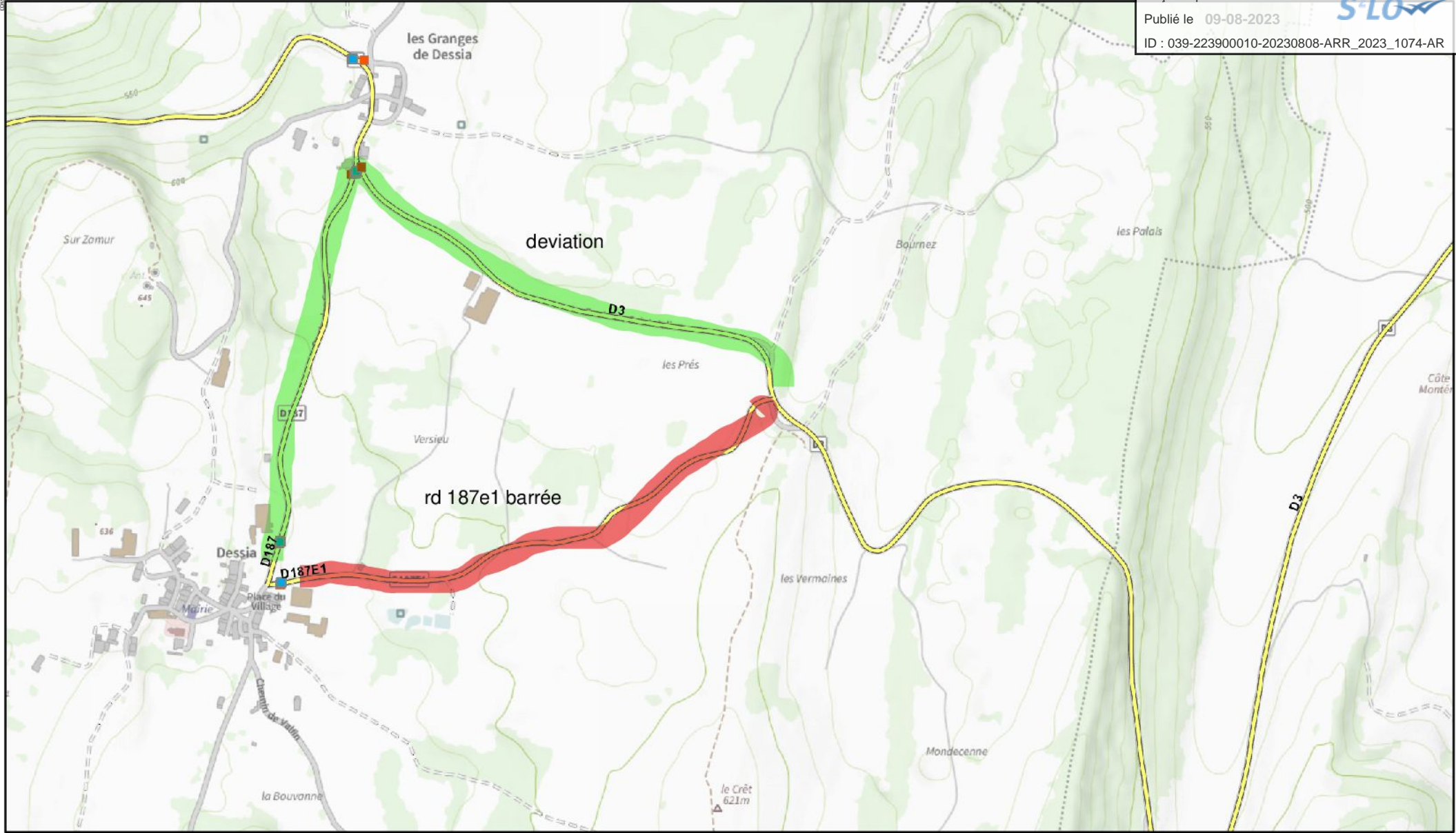
ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de MONTLAINIA, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : .45 route de Chilly le Vignoble – 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté





août 4, 2023

Panneaux d'agglomération

- <toutes les autres valeurs>
- EB10 - Entrée agglo

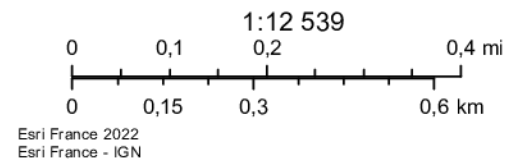
Tronçons

- EB20 - Sortie agglo
- Autoroutes
- Routes Nationales

- Départementales
- Routes gauches

Voies utilisées en VH

- Véloroutes et voies vertes
- Contour du département



DECOR : ROULING MEULE

Adresse : D187E1, entre Dessia et la jonction avec la D3

Jours de tournage : Jeudi 17 août 2023

Demande : Interdiction de circulation sur la portion de route indiquée la matinée du jeudi 10 août (7h - 13h30)

JEUDI 17 AOÛT

Horaires de tournage : 8h30 - 12h30

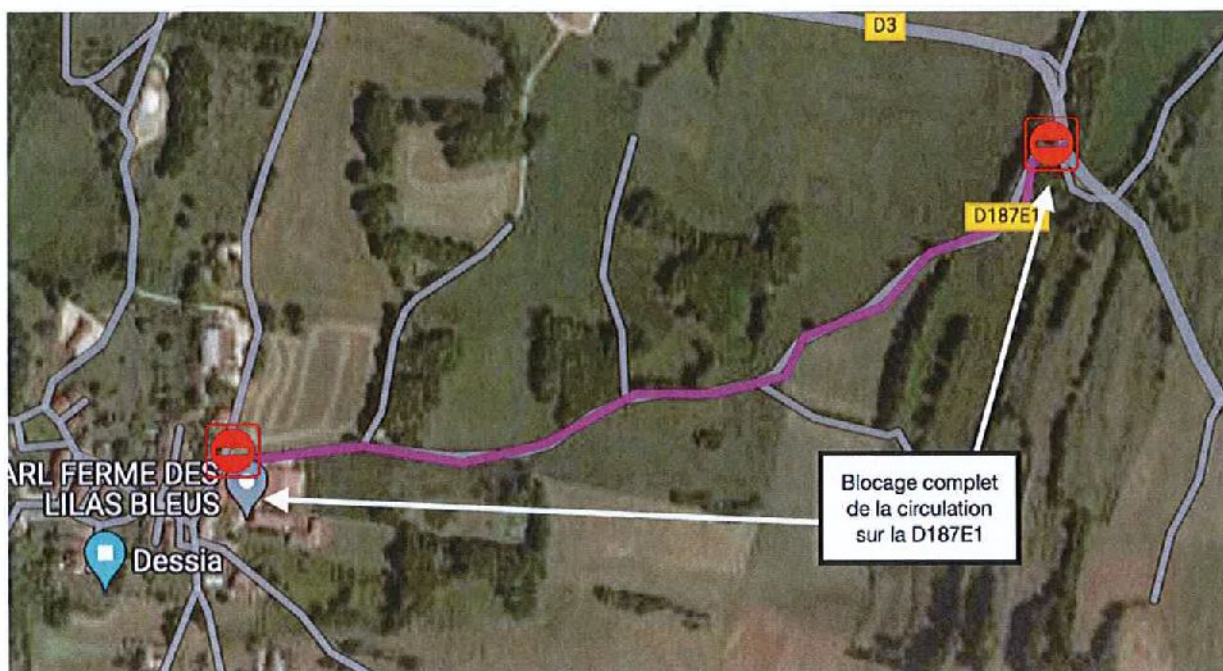
Horaires de mise en place de la déviation : 07h - 13h30

Véhicules techniques :

- quad technique
- petite moto

Plan d'implantation général :

Blocage complet de la circulation sur la D187E1.



PR 0+000
à PR 0+920 Hou Aggle
Deviation RD 187 → RD 3

AGAT Films / EX NIHILO Producteurs Associés

52, rue Jean-Pierre Timbaud - 75011 PARIS - FRANCE

Tel : 33 (0)1 53 36 32 00

Email : courrier@agatfilms.com

SAS au capital de 45.735 euros - SIRET 329 779 623 RCS PARIS - N° TVA intracommunautaire : FR88 329 779 623